Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision

N°73-Juillet 2020

BULLETIN D'INFORMATION DES CAF EN ÎLE-DE-FRANCE

LES ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

EN ÎLE DE FRANCE AU 30 JUIN 2019

Part des allocataires bénéficiaires du revenu de solidarité active (Rsa) au 30 juin 2019

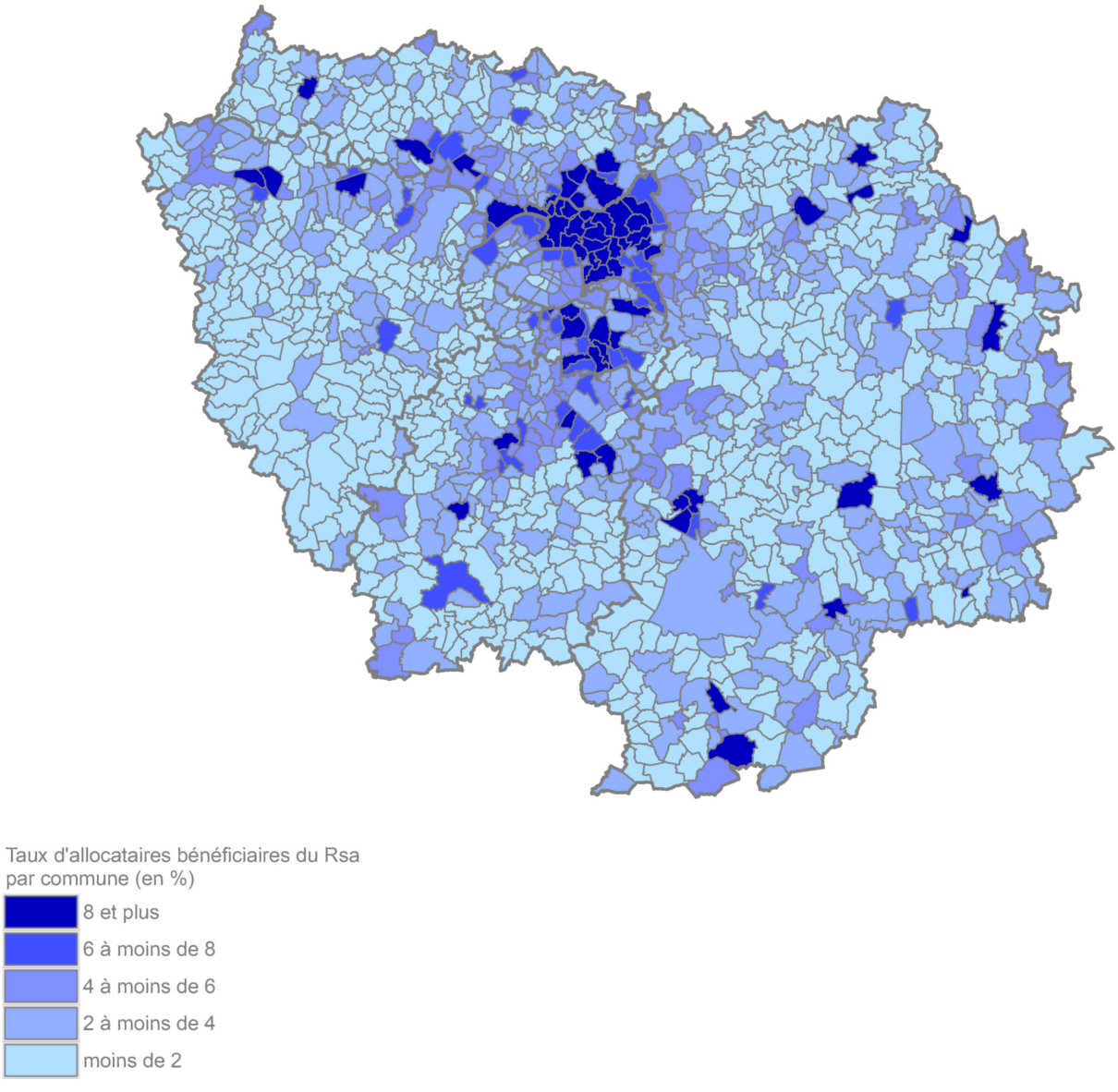

© admin express cog 2.0 IGN 2020

Source: Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, juin 2019.

Plus de 338 500 foyers résidant en Île-de-France bénéficient du revenu de solidarité active (Rsa socle), versé par les caisses d'allocations familiales (Caf) de la région, au 30 juin 2019. Le nombre de bénéficiaires subit une légère décroissance entre décembre 2018 et juin 2019. En revanche, en glissement annuel, ce nombre de bénéficiaires maintient une progression au niveau régional de +1,5 %, entre juin 2018 et juin 2019, alors que cette évolution est plus faible au niveau national : +0,5 % (1).

Au cours du second trimestre 2019, les caf franciliennes ont versé 169,4 millions d'euros au titre du Rsa contre 168,1 millions d'euros, au cours du trimestre précédent et 165,6 millions d'euros, un an auparavant. Les masses financières ont ainsi progressé de +2,3 % en un an.

Une légère décroissance du nombre de bénéficiaires du Rsa socle

En Île-de-France au titre du mois de juin 2019, le Rsa socle est versé à plus de 338 500 allocataires, soit 641 155 personnes couvertes par le dispositif, ce qui représente 5,3 % de la population totale d'Île-de-France (2).

Ces évolutions fluctuent cependant en fonction des territoires (cf. tableau 1). Ainsi, Paris et les départements de la petite couronne enregistrent une baisse du nombre d'allocataires du Rsa au cours du premier semestre 2019, à l'exception du Val-de-Marne, qui connait une très légère hausse de +0,1 %.
En revanche, les départements de la grande couronne subissent une hausse d'environ +1,0 % durant cette période. Ces variations diffèrent légèrement lors de l'observation du second trimestre 2019. En effet, le département de la Seine-Saint-Denis rejoint les territoires subissant une hausse, avec +0,1 % d'évolution ; seuls les départements de Paris (-0,4 %) et des Hauts-de-Seine (- 0,3 %) poursuivent une décroissance du nombre de bénéficiaires du Rsa.

Tableau 1 - Répartition des bénéficiaires du Rsa socle, en Île-de-France, par département, au 30 juin 2019

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Seulement Rsa socle	52 020	25 481	72 878	36 884	23 904	19 146	22 975	28 956	282 244
Rsa socle + Prime d'activité	11 076	5 218	11 977	7 001	5 487	4 607	5 150	5 743	56 259
Total Rsa socle	63 096	**30 699**	**84 855**	**43 885**	**29 391**	**23 753**	**28 125**	**34 699**	**338 503**
Dont Rsa majoré	3 538	*2 528*	*8 778*	*4 186*	*4 173*	*2 677*	*4 009*	*4 329*	*34 218*
Dont Rsa jeunes	20	*12*	*16*	*11*	*9*	*15*	*12*	*9*	*104*
Personnes couvertes par le Rsa	95 372	**53 388**	**174 303**	**83 076**	**60 017**	**44 821**	**57 913**	**72 265**	**641 155**
Évolution du 31/12/2018 au 30/06/2019 (en %)*	-1,5	-1,7	-0,4	0,1	0,1	1,1	0,9	1,2	-0,2
Évolution du 31/03/2019 au 30/06/2019 (en %)**	-0,4	-0,3	0,1	0,3	0,5	0,9	0,5	1,0	0,2

*Évolution semestrielle du Rsa.
**Évolution trimestrielle du Rsa.
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île de France, juin 2019.
Lecture : Au 30 juin 2019, le nombre d'allocataires parisiens bénéficiaires du Rsa socle s'établit à 63 096.

Ces foyers peuvent cumuler en fonction de leurs ressources la prime d'activité et le Rsa socle. Ainsi, près de 56 300 foyers allocataires sont concernés par ce cumul, soit 16,6 % de l'ensemble des bénéficiaires du Rsa socle (cf tableau 1).

Au cours du premier semestre 2019, le nombre d'allocataires du Rsa enregistre une légère baisse de -0,2 %. Cependant, cette très faible décroissance s'enregistre exclusivement sur le premier trimestre 2019. En effet, entre le mois de mars et le mois de juin 2019, le nombre d'allocataires du Rsa croît à nouveau très légèrement, de +0,2 %, mais selon un rythme bien moindre que celui enregistré au cours du dernier trimestre 2018 (+1,5 %).

En glissement annuel, le nombre de bénéficiaires du Rsa socle n'augmente que de +1,5 % entre juin 2018 et juin 2019 (cf. figure 1), alors que le glissement annuel de décembre 2017 à décembre 2018 s'établissait à +3,4 %. Cette moindre augmentation est due à un ralentissement de l'évolution du nombre de bénéficiaires au cours du premier semestre 2019. Cette croissance

(1) Cazain S., Rsa conjoncture, n °28, janvier 2020
(2) Les données utilisées dans cette publication proviennent du recensement de la population de 2017.

Figure 1 - Nombre de foyers franciliens bénéficiaires du Rsa socle en fin de trimestre et évolution en glissement annuel (en %)

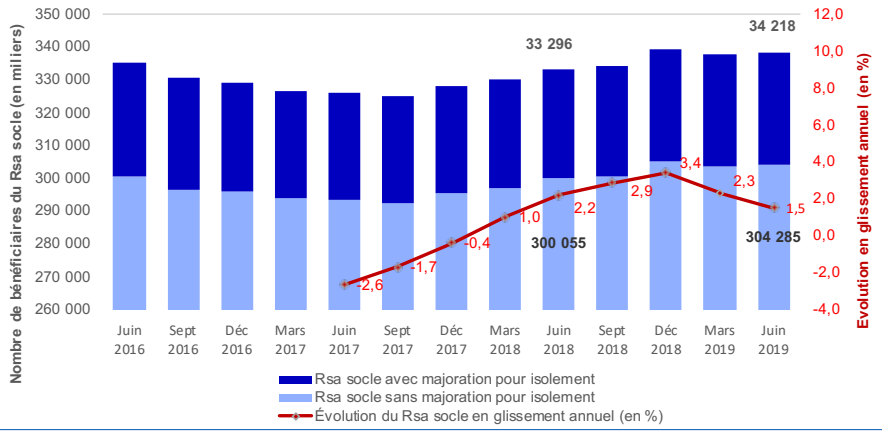

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île de France de juin 2016 à juin 2019.
Lecture : En mars 2019, 33 996 allocataires franciliens sont bénéficiaires du Rsa socle avec majoration.

semestrielle concerne l'ensemble des foyers bénéficiaires, qu'ils perçoivent ou non une majoration du dispositif, en fonction de leur situation familiale (3). En revanche, le nombre de bénéficiaires du Rsa majoré augmente de manière plus significative avec +2,8 % en glissement annuel contre seulement +1,4 % pour les bénéficiaires du Rsa socle. Force est de constater que ce phénomène est inversé par rapport aux résultats 2018 qui établissaient une croissance en glissement annuel plus importante du nombre de bénéficiaires du Rsa socle.

Le nombre de bénéficiaires du Rsa socle baisse de près de 800 foyers, sur la région francilienne, au cours du premier semestre 2019. Cette décroissance tient compte du nombre d'ouvertures de droit (entrées) et du nombre de fins de droit (sorties) ayant eu lieu sur cette période. Entre décembre 2018 et juin 2019, plus de 84 300 foyers entrent dans le dispositif Rsa, alors qu'ils n'en bénéficiaient pas six mois auparavant (cf figure 2). Ce premier semestre 2019 est marqué par un nombre plus important d'entrants dans le dispositif Rsa comparativement à l'année antérieure, soit 2 100 bénéficiaires en plus par rapport au deuxième semestre 2018 et jusqu'à 5 600, rapporté au premier semestre 2018.

De même, le nombre de sortants a augmenté significativement lors du premier semestre, avec près de 6 000 bénéficiaires sortants (de 79 300 à 85 100 foyers) (cf figure 3). Cette hausse du nombre de sortants est plus prégnante entre décembre 2018 et mars 2019, passant de près de 38 600 à 43 600 bénéficiaires ; il est également supérieur au nombre de sortants constatés sur le dernier semestre 2018.

Les sortants du dispositif vers la prime d'activité représentent 40,9 % du nombre total de sortants du dispositif lors du premier semestre de 2019. Cette proportion est plus significative qu'au cours des années précédentes.

Même si le nombre d'entrants et de sortants a augmenté, le nombre total de bénéficiaires du Rsa se caractérise par une relative stabilité – d'abord une légère décroissance puis une légère hausse durant les deux

Figures 2 et 3 – Nombre d'entrants et de sortants du Rsa socle selon leur droit au Rsa activité seul/prime d'activité en fin de semestre (en milliers)

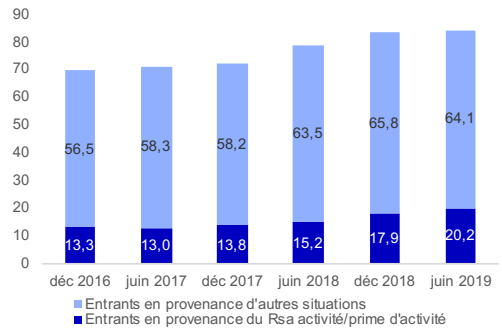

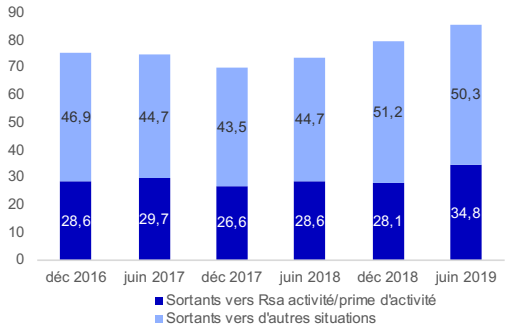

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île de France, de juin 2016 à juin 2019.
Lecture : En juin 2019, le nombre de sortants du Rsa socle vers d'autre situation s'établit à 50 300 en Île de France.

(3) C'est-à-dire seuls les parents isolés avec un ou des enfants(s) né(s) ou à naître

premiers trimestres 2019, ce qui peut s'expliquer par « la contribution des revalorisations du barème et des autres mesures très faibles » (4), contrairement à l'année 2018, où « les dépenses en données brutes, et dans une moindre mesure les effectifs, connaissent une croissance (…) liée à la fin de tendance à la baisse combinée aux revalorisations du barème relativement importantes et aux conséquences de la mise en œuvre de la téléprocédure (qui a accru le recours à la prestation au cours de l'année 2018) » (5). ■

Entre deux dates, l'évolution du nombre de bénéficiaires du Rsa dépend des revalorisations du barème, des variations saisonnières ainsi que des mesures réglementaires ayant eu lieu sur la période (6). Le montant forfaitaire est revalorisé au 1er avril de chaque année (+ 1,6 % en avril 2019) (7); et il a été revalorisé de manière exceptionnelle au 1er septembre (de 2013 à 2017) dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté, pour atteindre une revalorisation de + 10,0 % sur 5 ans (8). Les revalorisations ont de fait un impact sur les montants versés, ainsi que sur l'évolution du nombre de bénéficiaires du Rsa, en rendant éligibles ceux proches du seuil de non versement.

Maria Antol
Ctrad - Caf en Île-de-France

(4) Cazain, S., Rsa conjoncture, n °28, *op.cit.*
(5) Siguret, I., Rsa conjoncture, n °27, octobre 2019
(6) Évolution du Rsa depuis janvier 2016 : comment relier l'évolution des dépenses à celle des allocataires ? Cnaf, Direction des statistiques, des études et de la recherche. Message à l'attention des directeurs de Caf, juillet 2018.
(7) Siguret, I., Rsa conjoncture, n °27, *op. cit.*
(8) Depuis le 1er septembre 2013, le montant forfaitaire du Rsa a été revalorisé de 2 % chaque année sur 5 ans dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPLPIS). Depuis 2013 et jusqu'à fin 2017, le Rsa socle a donc augmenté de + 62,24 euros soit + 13 % en 5 ans, en tenant compte des revalorisations liées à l'inflation.
Au 1er avril 2019, le montant du Rsa pour une personne seule s'établit à 559,74 euros.

Le bulletin d'information des Caf en Île-de-France est une publication de la Ctrad, service d'études des Caf en Île-de-France
Directeur de la publication : Robert Ligier ■ Rédacteurs : Nadine Pontou, Maria Antol ■
Cartographie: Bruno Fayard ■ Conception et réalisation graphique : Myriam Breitman ■
Imprimeur : SIRI Caf de Paris ■
Numéro ISSN 2266-4076
Courriel : ctrad.cafcreteil@caf.cnafmail.fr
Site : www.ctrad-caf-idf.fr

Ctrad Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision
Juillet 2020